



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°7 AU MARCHÉ DE
PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES
BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA VITRERIE -
LOT N°1 NETTOYAGE DE TOUS LES
BATIMENTS COMMUNAUX, PASSE AVEC LA
SOCIÉTÉ SAMSIC SAS 1**

**DÉCISION N° AU-19-492
EN DATE DU 10 DECEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°15-302 en date du 14 octobre 2015 de signer le marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie avec la société SAMSIC SAS n°1 pour le lot 1 Nettoyage de tous les bâtiments communaux (notifié le 29/10/2015) ;

VU la décision n°16-101 en date du 30 mars 2016 de signer l'avenant n°1 au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie avec la société SAMSIC SAS 1 pour le lot 1 Nettoyage de tous les bâtiments communaux (notifié le 15/04/2016) ;

VU la décision n°16-417 en date du 27 décembre 2016 de signer l'avenant n°2 au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie avec la société SAMSIC SAS 1 pour le lot 1 Nettoyage de tous les bâtiments communaux (notifié le 10/01/2017)

VU la décision n°17-150 en date du 21 avril 2017 de signer l'avenant n°3 au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie avec la société SAMSIC SAS 1 pour le lot 1 Nettoyage de tous les bâtiments communaux (notifié le 02/05/2017)

VU la décision n°18-150 en date du 3 décembre 2018 de signer l'avenant n°4 au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie avec la société SAMSIC SAS 1 pour le lot 1 Nettoyage de tous les bâtiments communaux (notifié le 13/12/2018)

VU la décision n°19-090 en date du 27 février 2019 de signer l'avenant n°5 au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie avec la société SAMSIC SAS 1 pour le lot 1 Nettoyage de tous les bâtiments communaux (notifié le 08/03/2019)

VU la décision n°19-360 en date du 09 octobre 2019 de signer l'avenant n°6 au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie avec la société SAMSIC SAS 1 pour le lot 1 Nettoyage de tous les bâtiments communaux (notifié le 18/10/2019)

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 26/11/2019

CONSIDÉRANT le référé précontractuel introduit par la société SAMSIC le 8 novembre 2019 et la suspension de la signature du nouveau marché jusqu'à la notification de la décision du juge administratif.

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité du service de nettoyage durant le temps nécessaire à la notification du nouveau marché au plus tard jusqu'au 12/01/2020 ;

D É C I D E

DE SIGNER l'avenant n°7 au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie pour le lot n°1 Nettoyage de tous les bâtiments communaux, avec la société SAMSIC SAS 1 – Ets EVRY 2, Impasse Christophe Colomb – SAS du Bras de Fer 91035 EVRY, représentée par monsieur Nicolas PETKOVSKI.

Le montant de l'avenant n°7 est estimé au maximum à 144 227.57 € HT (173 073.08 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU